

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Les services autonomie à nouveau les grands oubliés des mesures d'urgence

Paris, le 25 avril 2024 – Alors que depuis de nombreuses années, les acteurs du secteur médico-social alertent sur les difficultés financières de plus en plus prégnantes pour les structures d'aide à domicile, la ministre, Fadila Khattabi, a annoncé, ce 23 avril, une aide de 650 millions d'euros dont 100 millions d'euros de fonds d'urgence, centrée uniquement sur les EHPAD en difficulté et excluant les services autonomie à domicile alors que ces derniers y étaient éligibles en 2023.

Cette décision révèle une prise en considération partielle des difficultés d'un secteur essentiel pour assurer le maintien à domicile de l'immense majorité des Français qui souhaitent vieillir chez eux. D'autant plus que cette annonce intervient en réaction à l'appel lancé en début de semaine par 13 organisations et fédérations représentant les EHPAD comme les services et demandant une action urgente. Par sa décision, la ministre occulte les services à domicile et acte une politique de l'autonomie à deux vitesses. **Le Gouvernement a ainsi souhaité différencier les établissements et les services alors que la priorité devrait être la simplification du parcours de vie de nos concitoyens les plus fragiles et l'égale sécurisation des différentes solutions, établissements comme services.**

Les acteurs du domicile réclament un **fonds d'urgence à hauteur de 100 millions € pour les services non-lucratifs en difficulté** afin d'éviter d'étendre davantage les déserts médico-sociaux qui se créent sous nos yeux, faute d'une réelle volonté politique. **Une réforme structurelle et pérenne du financement du secteur est également une priorité absolue.** Les aides ponctuelles, si elles sont nécessaires, sont obtenues à la faveur de longues batailles pour les acteurs et n'assurent en aucun cas la pérennité des structures.

La loi Bien Vieillir a permis quelques avancées bienvenues, mais elle ne répond en aucun cas à l'urgence d'une réforme en profondeur du secteur médico-social et du domicile en particulier. Cette réforme d'ampleur reste plus que jamais nécessaire pour porter une vision globale des politiques de l'autonomie, cohérente et efficiente.

Contact Presse :

Adédom, David Zeisler, 01 40 84 68 79, d.zeisler@adedom.fr

ADMR, Marine Riadel, 01 40 07 34 20, admr@comfluence.fr

FNAAFP/CSF, Mériam Boussebsi, 07 81 75 68 69, mboussebsi@fnaafp.org

UNA, Chantal Thorigny, 07 88 15 11 56, c.thorigny@una.fr